

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents : M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Logement à loyer modéré - 57, rue Général Fauconnet - Cession d'une propriété bâtie au Foyer Dijonnais

Madame Modde, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 20 avril 2009, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur une maison d'habitation avec deux dépendances, occupée, située 57, rue Général Fauconnet, cadastrée section HP n°111, d'une surface habitable d'environ 72 m², moyennant le prix de 137 000 €.

Le Foyer Dijonnais a confirmé son intérêt d'acquérir ce bien.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette propriété bâtie, au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

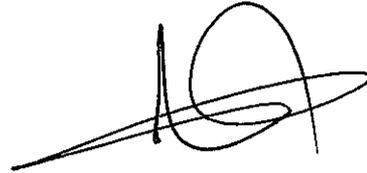
1- décider la cession par la Ville, au Foyer Dijonnais, représenté par Monsieur Emmanuel Picard, Directeur Général - 8, rue Fevret - BP 30312 - 21003 Dijon cedex, d'une propriété bâtie 57, rue Général Fauconnet, cadastrée section HP n°111, moyennant le prix de 137 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

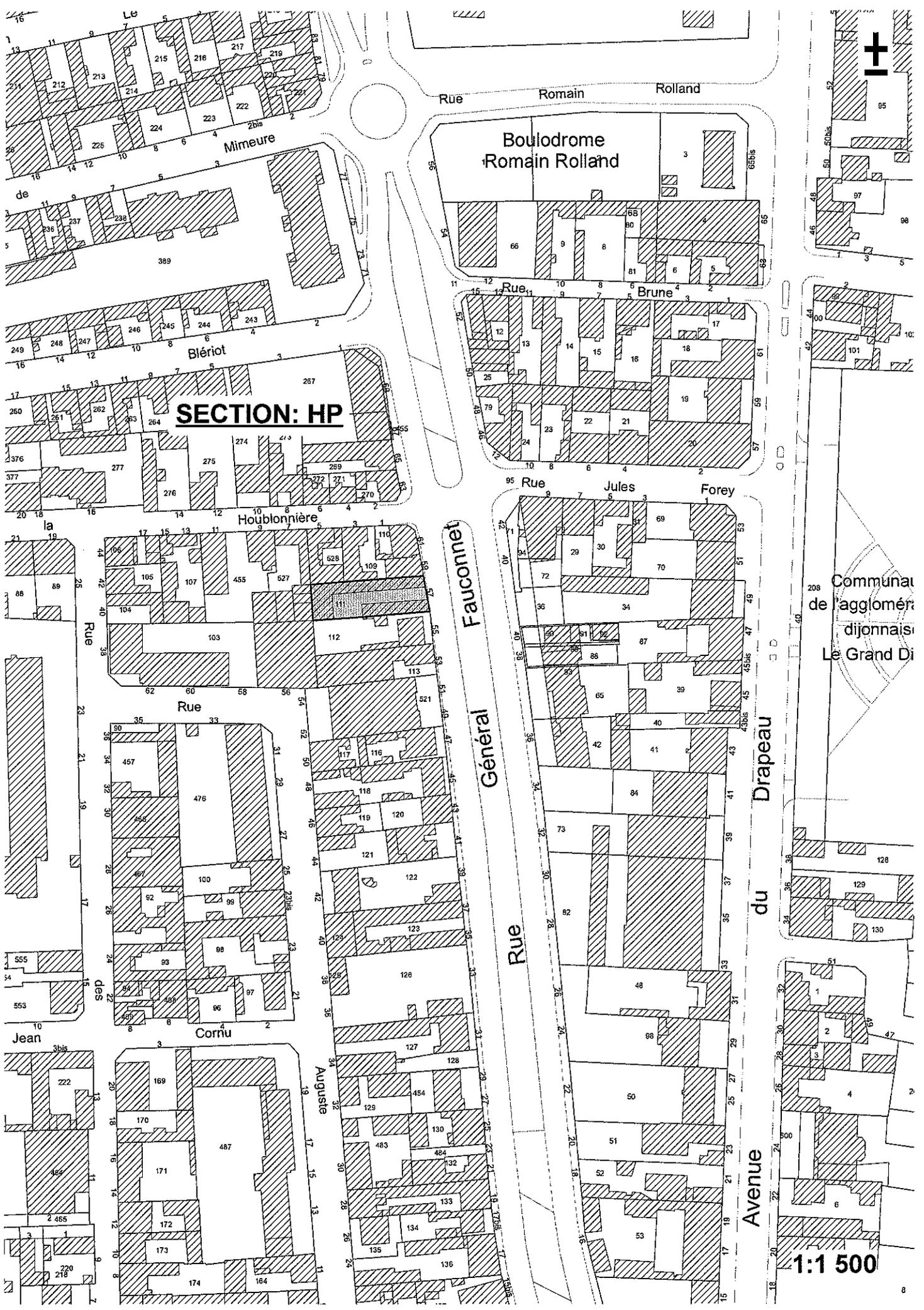


Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUIL. 2009





SECTION: HP

Boulodrome
Romain Rolland

Communal
de l'agglomération
dijonnaise
Le Grand D'

1:1 500